Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260706-20260706_03-DE

REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 29 juin 2026 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 29 juin 2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 23 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 09 JUIL. 2026 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 09 JUIL. 2026	***Le 6 juillet 2026*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf : Lorette BIAN, pvr à Françoise BIDAN, Tony CONSTANTY, pvr à Francis LE BIAN, Emmanuel RINNERT, pvr à Morgane KERARVRAN et Philippe HAMON, pvr à Mélanie LEVEN.* *Thierry STIENNE est désigné en tant que secrétaire de séance.*

20260706.03 Demande de subvention au Conseil départemental pour financer le Parking Kennedy au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 2

Elue rapporteure : Françoise BIDAN, première adjointe déléguée aux finances.

Le Maire rappelle au Conseil municipal que la commune a réalisé un nouveau parking à proximité du port du Conquet afin de répondre aux besoins de stationnement générés principalement par les voyageurs empruntant les liaisons maritimes vers les îles de Molène et d'Ouessant.

Cet équipement permet d'accompagner le développement d'une offre de stationnement adaptée à la fréquentation du principal port d'embarquement vers les îles finistériennes.
Il contribue à améliorer les conditions d'accueil des voyageurs, à faciliter l'accès aux liaisons maritimes et à réduire la pression de stationnement sur le centre-ville historique et commerçant.
Au-delà de son intérêt communal, cette réalisation participe au bon fonctionnement d'un service de mobilité essentiel à la desserte des îles du Ponant et bénéficie à l'ensemble des usagers du territoire.

Le Maire indique que cette opération a été retenue par le Conseil départemental du Finistère au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 2, pour un montant prévisionnel de subvention de 80 000 €.
Le Département invite désormais le Conseil municipal à confirmer, par délibération, la demande de participation financière correspondante.

Le Conseil municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le budget de la commune adopté le 3 mars 2026,
Vu le dispositif du volet 2 du Pacte Finistère 2030,
Vu l'opération d'aménagement du Parking Kennedy (acquisition, aménagement, viabilisation, équipement…) pour un montant de 590 730 € hors taxes.

Envoyé en préfecture le 09/07/2026
Reçu en préfecture le 09/07/2026
Publié le
ID : 029-212900401-20260706-20260706_03-DE

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré,
Décide :

- de solliciter auprès du Conseil départemental du Finistère une subvention d'un montant de 80 000 € au titre du Pacte Finistère 2030 – Volet 2, pour la réalisation de ce parking destiné notamment à l'accueil des usagers des liaisons maritimes vers les îles de Molène et d'Ouessant ;
- d'autoriser le Maire à signer tout document nécessaire à l'instruction de cette demande ainsi qu'au versement de la subvention.

Le Conquet, le 6 juillet 2026
Le Maire, Jean-Luc MILIN

